

MESURES SALARIALES 2023

STOP AUX MESSAGES ANXIOGÈNES SUR L'ATTRIBUTION DES NR ET ADP

L'accord ENEDIS sur les mesures salariales 2023 a été signé à l'unanimité par l'ensemble des organisations syndicales représentatives. Un accord historique dans cette période inflationniste.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, ses mesures sont effectives. Or, certains d'entre vous nous font remonter des postures et des discours de l'encadrement qui divergent de l'esprit de l'accord, tel que l'a voulu FO.



Pour mémoire, sont prévus :

- **2 NR pour tous** au 1^{er} janvier 2023
- Environ **18 000 NR au titre de la reconnaissance** (GF, avancements...), dont :
 - 16 000 NR sur proposition managériale pour les reconnaissances individuelles
 - 2 000 NR pour accompagner les transformations, les formations promotionnelles, renforcer l'attractivité, neutraliser les congés maternité...
- **Une prime exceptionnelle**, permettant de porter l'augmentation minimale 2023 à 2 600 euros pour les plus bas salaires.

La dotation permettra donc au management d'attribuer, **en complément des 2 NR « pour tous »**, des mesures salariales individuelles constituées d'avancements au choix (AC), de promotions en GF et de reconnaissances individuelles au choix (RIC).

A l'aube de la Commission Secondaire du Personnel de mars, il est nécessaire d'apporter toutes les précisions sur les attributions de l'enveloppe de reconnaissance 2023.

**Il est temps de clarifier les choses
et de stopper tout message contraire au sens de l'accord.**

OUI, les unités ont reçu une enveloppe dédiée à la reconnaissance des agents

OUI, il y aura des NR, ADP, RIC à la CS de mars et dans les suivantes

OUI, les engagements pris dans les EAAP doivent être tenus

NON, les « 2NR pour tous » de l'accord salarial n'annulent pas les reconnaissances méritées en 2023 pour valoriser l'engagement au quotidien des agents

NON, les « 2NR pour tous » ne sont pas une raison valable pour faire baisser vos primes (RPC, RCTD...)

**FO Energie et Mines considère
que les termes de l'accord mesures salariales 2023 doivent être respectés
et invite tous les agents, dont les engagements actés ne seraient pas tenus,
à se faire connaître le plus rapidement possible.**